



République et Canton de Neuchâtel
COMMUNE DE LA TÈNE

CONSEIL GENERAL

Séance extraordinaire du jeudi 26 septembre 2013 à 20 h 00

à l'Espace Perrier, salle « La Tène »

C o n v o c a t i o n

Ordre du jour :

1. Appel
2. Procès-verbaux des séances ordinaire du 25 avril et extraordinaire du 2 mai 2013 (annexés)
3. Vacances au Conseil communal - élections

- Suspension de séance pour permettre la constitution du bureau du Conseil communal

4. Communications du Conseil communal
5. Nomination d'un-e membre de la commission de salubrité publique, en remplacement de Sylvie Fassbind-Ducommun (PSLT), démissionnaire
6. Nomination de deux membres de la commission ad hoc consultative relative aux projets de rapprochements ou de fusions de communes, en remplacement d'Eric Flury (PSLT) et de Lionel Jourdan (PSLT), démissionnaires
7. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif aux projets de fusion (annexé)
8. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à l'adaptation du règlement concernant les taxes et émoluments communaux, du 19 mars 2009 (annexé)
9. Projet de résolution des conseillers généraux Yannick Butin et Florian Bulliard (PLRT), délégués à Midnight La Tène, au sens de l'art. 73 RGC (annexée)
10. Projet de résolution du parti Libéral-Radical de La Tène en vue de rétablir un lien de confiance entre exécutif et législatif (annexée)
11. Projet d'arrêté du parti socialiste de La Tène concernant la constitution d'une commission ad hoc pour le projet d'Écoquartier social Agora (annexé)
12. Projet de résolution du parti socialiste de La Tène concernant le projet Agora, au sens des art. 67 et 73 RCG (annexée)
13. Interpellation du parti Libéral-Radical de La Tène relative au respect des droits politiques par l'Exécutif laténien dans le cadre des votations communales (annexée)
14. Autres interpellations et questions
15. Lettres et autres pétitions
16. a) Communications du Conseil communal
b) Communications du bureau du Conseil général
17. Divers

La Tène, le 10 septembre 2013

CONSEIL GENERAL

Annexe(s) : documentation usuelle

Rappels :

Extrait art. 47¹ du Règlement général de commune : **Empêchement**

¹ Un-e membre du Conseil général empêché-e d'assister à une séance doit s'en excuser à l'avance par écrit auprès du ou de la président-e.

Afin de réduire le temps employé à la rédaction du procès-verbal de la séance, les intervenants sont aimablement priés de remettre leurs notes à la rédactrice de ce dernier (Josiane.Nussbaum@ne.ch).